

Les infos

Vendredi 6 juin 2014



TRES EN DESSOUS DES ATTENTES

C'est ainsi que l'on pourrait évaluer les nouveaux projets d'accords sur l'intéressement – participation - PEE qui sont tombés dans les permanences syndicales. Lors de la réunion du 2 juin, nous avons pourtant prévenu la direction qu'elle était en train de jouer avec le feu, en usant de toutes les manettes pour faire des économies sur l'ensemble des types de rémunération. Après 3 ans sans augmentation collective du fixe, une plus grande discrimination sur le variable individuel, l'annonce de la suppression de 2/3 des augmentations de capital réservées aux salariés a répandu la grogne comme une traînée de poudre. Nous l'avons dit et répété à Frédéric Oudéa, il ne faut pas remettre en cause le pacte social, et pour cela, il faut parfois résister à la pression du conseil d'administration. La participation des salariés au capital de la SG revêt un aspect culturel important mais au-delà, la démonstration a été faite dans le passé que le poids des salariés pouvait jouer un rôle important, dans l'affaire de l'OPE de la BNP, dans le refinancement pendant les crises, etc. Il y a donc un risque si ce ballon d'essai va à son terme. Nous avons proposé pour pallier la baisse prévisible de participation au capital des salariés et ses conséquences financières (à la baisse), de sur abonder un peu plus les premières tranches d'intéressement – participation investies dans le fonds SG. Une prochaine réunion est prévue le 12 juin.

PAN SUR LE BEC

Le tribunal a tranché. Entre notre volonté de garantir l'indépendance du service social (les conseillères ou assistantes du travail) vis à vis de la DRH et celle de la direction d'en prendre le contrôle sans même tenir compte de la nécessaire confidentialité de leur mission, le TGI de Paris nous a donné raison. Il rappelle la nécessaire indépendance du service et ordonne le recrutement d'une responsable titulaire du diplôme ainsi que la consultation du comité d'entreprise. Il reste maintenant à mettre en musique cette décision.

NEGOS AUX LONGS COURS

La nouvelle loi formation du 5 Mars 2014 transpose l'ANI du 14 décembre 2013 (accord national interprofessionnel signé par le MEDEF et la CFDT FO, la CFTC et la CFE CGC). Une négociation a donc été officiellement ouverte à la SG sur la formation professionnelle. La première réunion a consisté à présenter l'impact pour l'entreprise de cette nième loi sur la formation professionnelle ... Depuis le 5 mars 2014, 62 décrets d'application étaient attendus. Devant la complexité, l'administration a résolu en partie le problème en décidant de ne promulguer que 32 décrets... qui sont toujours en attente. C'est donc sur cette situation quasi virtuelle que la négociation a débuté à la SG. En attendant la prochaine rencontre prévue au début septembre et la parution des fameux 32 décrets, vous pouvez retrouver les enjeux sur notre site intranet. Ça commence mal avec la mesure phare de cette nouvelle loi, la création du Compte Personnel de Formation (CPF) qui remplacera le fameux Droit Individuel à la Formation (DIF) qui va donc disparaître. Réorienté uniquement vers la formation qualifiante, le CPF ne sera plus géré dans les entreprises mais par la Caisse des Dépôts et Consignations (notamment le compteur).

MUTUELLE

Nous vous invitons à voter d'ici le 18 juin, prolongé au 25 si le quorum n'est pas atteint, « pour » les résolutions de la mutuelle, en dehors de la 12ème (qui prévoit la possibilité sans concertation d'équilibrer les comptes). Nous vous invitons aussi à voter pour Isabelle Boucherat.



CGT Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
cgt.sg@wanadoo.fr
Internet : www.cgtsocgen.fr
Intranet : Portail SG, le groupe, Espace syndical, CGT